



DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD

VILLE DE FROUARD

DECISION N° 2023/34

OBJET : CONTRAT RELATIF A LA PRESTATION – REBECCA JOANAS – ATELIERS THEATRE

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'autorisation de représentation sollicitée par la Direction des affaires culturelles auprès de Rébecca Joanas, 24, rue Jean René Schwartz à MALZEVILLE (54220), dans le cadre de la programmation du service des Affaires Culturelles,

La prestation comprend les ateliers théâtre les samedis 6, 13, 20 mai, 3, 10, 17, 24 juin, 1^{er} juillet 2023 de 10h à 11h00, ainsi que la représentation le vendredi 30 juin 2023, de 19h30 à 21h30, pour un coût forfaitaire de 450,00 €.

DECIDE

Article 1

de signer un contrat avec Rébecca JOANAS, nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023, au chapitre 6288, à la fonction 3211.

Fait à Frouard, le 02 mai 2023

Le Maire,




Pascal BARTOSIK